

SEANCE DU 26 FEVRIER 2010

Le Conseil Municipal de Berneuil en Bray dûment convoqué le 19 février 2010 s'est réuni en séance ordinaire le vendredi vingt six février à vingt heures trente sous la Présidence de Monsieur Raymond GUEULLE, Maire.

ORDRE DU JOUR

- Demande de subvention chemin de Grumesnil
- Amortissements frais d'études
- Permanences des élections régionales
- Location nouvelle photocopieuse
- Rapport sur l'eau
- Questions diverses

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

GUEULLE Raymond	GRAIRE Frédéric
VIALLARD Christian	BARES Frédérique
BANSSE Maryline	COYSMAN Philippe
PETIT Jacky	DAVOUST Yves
GISIN Patricia	MISSONNIER Fabrice
CANUT Thierry	THOMAS de la PINTIERE Sabine

Absents excusés : Sébastien PENEAU donne son pouvoir à Sabine THOMAS de la PINTIERE
Christine LETELLIER

Secrétaire de séance : Fabrice MISSONNIER

Demande de subvention Chemin de Grumesnil :

Monsieur le Maire présente un devis de la SACER d'un montant HT de 53 760,40 € pour la remise en état de la partie hors agglomérée du Chemin de Grumesnil,

Il convient de solliciter une subvention auprès du Conseil Général et de Communauté d'Agglomération du Beauvaisis pour la réalisation de ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- D'accepter le devis présenté,
- De solliciter du Conseil Général une subvention au taux le plus élevé possible sur le montant des travaux HT pour la remise en état du Chemin de Grumesnil.
- De solliciter de la Communauté d'Agglomération une subvention au taux le plus élevé possible sur le montant HT pour la remise en état du Chemin de Grumesnil.

Durée d'amortissements pour frais d'études :

Après vérification comptable, il apparaît que le compte 2031 (frais d'étude) ressort en anomalie, à ce jour le montant de ce compte s'élève à la somme de 46 966,17 €.

Ces frais d'études n'ayant pas été suivis de travaux, il convient d'inscrire au budget 2010 les crédits nécessaires à cette régularisation.

Pour cela Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de délibérer sur la durée d'amortissement des frais d'études (cette durée ne pouvant excéder 5 ans).

Exemple : si la durée d'amortissement est sur 5 ans : La somme sera de **9 393,23 € par an**

Sur le budget 2010 apparaîtra :

En section de fonctionnement : – dépenses – chapitre 042 – compte 6811 pour le montant de 9 393,23 €

En section d'investissement : – recettes – chapitre 040 – compte 28031 pour le même montant.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'amortir cette somme sur 5 ans.

Durée d'amortissements pour subventions versées de droit privé :

Après vérification comptable, il apparaît que le compte 20415 ressort en anomalie (subventions d'équipement aux personnes de droit privé). A ce jour le montant de ce compte s'élève à la somme de 19 671,18 €.

Or, ces subventions d'équipement versées doivent être amorties sur une durée maximale de 5 ans. Pour cela Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de délibérer sur la durée d'amortissement (cette durée ne pouvant excéder 5 ans).

Exemple si la durée d'amortissement est sur 5 ans : La somme sera de **3 934,23 €**

Sur le budget 2010 apparaîtra :

En section de fonctionnement : – dépenses – chapitre 042 – compte 6811 pour le montant de 3 934,23 €

En section d'investissement : – recettes – chapitre 040 – compte 280415 pour le même montant.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'amortir cette somme sur 5 ans.

Modification des statuts de la CAB :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide,

- D'accepter le changement d'adresse du siège de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, 48 rue Desgroux 60000 BEAUVAIS

- D'accepter le changement d'adresse des services de transports de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis 70 rue du Tilloy 60000 BEAUVAIS
- D'accepter le changement d'adresse de la station d'Épuration de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis 35 avenue Blaise Pascal 60000 BEAUVAIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, 4 voix contre, 7 absentions, 1 voix pour,

- Refuse de modifier l'article 5 des statuts de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis afin d'y intégrer la compétence énoncée à l'article L 5210-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapport sur l'eau :

Monsieur le Maire donne lecture des principaux points du rapport de l'eau de 2008,

LE PRIX DE L'EAU (pour Berneuil en Bray)

➤ Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} janvier 2008	1 ^{er} janvier 2009	Variation
Part de l'exploitant	Part fixe (€ HT/an)	28,72	29,48	+ 2,65 %
	Part proportionnelle (HT/m3)	0,9890	1,0158	+ 2,71 %
Part de la collectivité	Abonnement ordinaire	35,00	35,00	0,00 %
	Le m3	0,73	0,79	+ 8,22 %
Redevances et taxes	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (€/m3)	0,059	0,062	+5,08 %
	Redevance contre la pollution domestique	0,368	0,3684	+3,96 %
TVA (%)		5,5 %	5,5 %	

Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

➤ Composantes de la facture d'un usager de 120 m3

	1 ^{er} jan 2008	1 ^{er} jan 2009	Variation
Exploitant	147,40	151,38	+2,70 %
Collectivité	122,60	129,80	+5,87 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	7,08	7,44	+5,08 %
Redevance de pollution domestique	44,21	45,96	+3,96 %
TVA	17,67	18,40	+ 4,13 %
Total (€TTC)	338,96	352,98	+4,14%

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,80 €/m³

Ce rapport est consultable au secrétariat de la Mairie pendant les horaires de permanences.

Remise gracieuse des pénalités de retard de la TLE :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de la Trésorerie de Clermont sur une demande de remise gracieuse des pénalités de retard sur la taxe locale d'équipement. Cette somme s'élève à 162.00 €.

Vu les éléments joints au dossier, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable à cette demande.

Location photocopieuse pour Mairie :

La photocopieuse étant à changer, le Conseil Municipal décide de programmer en investissement 2010, l'achat d'une nouvelle photocopieuse.

Monsieur le Maire présente le devis des Etablissements AMP Paris d'un montant de 4 300 € HT. Le projet est accepté, est sera inscrit en section d'investissement sur le budget primitif 2010.

Questions diverses :

Monsieur Fabrice MISSONNIER informe le Conseil Municipal d'un projet de concours de fleurissement sur la commune.

Le Conseil Municipal approuve ce projet.

Afin d'élaborer ce projet et de créer un jury, une commission sera mise en place prochainement, elle comprendra des membres du Conseil ainsi que des personnes extérieures habitant la commune.

Réunion de commission :

- La Commission des finances aura lieu le 19 mars 2010 à 19H30, pour l'élaboration du budget 2010. Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il serait souhaitable que chaque conseiller participe à cette réunion.

Réunion du Conseil Municipal :

- Le 26 mars 2010 à 20H30

La séance est levée à 22H50.

PERMANENCES DES ELECTIONS REGIONALES

BUREAU DE VOTE DU 14 MARS 2010

HORAIRES	PRESIDENT	ASSESSEURS
8H00 à 10H30	Monsieur Christian VIALLARD	Monsieur Fabrice MISSONNIER, Monsieur Philippe COYSMAN
10H30 à 13H00	Monsieur Jacky PETIT	Monsieur Yves DAVOUST, Monsieur Frédéric GRAIRE
13H00 à 15H30	Madame Patricia GISIN	Monsieur Thierry CANUT, Madame Christine LETELLIER,
15H30 à 18H00	Monsieur Raymond GUEULLE	Madame Maryline BANSSE, Madame Sabine THOMAS de la PINTIERE

BUREAU DE VOTE DU 21 MARS 2010

HORAIRES	PRESIDENT	ASSESSEURS
8H00 à 10H30	Monsieur Christian VIALLARD	Monsieur Fabrice MISSONNIER, Monsieur Philippe COYSMAN
10H30 à 13H00	Monsieur Jacky PETIT	Monsieur Yves DAVOUST, Monsieur Frédéric GRAIRE
13H00 à 15H30	Madame Patricia GISIN	Monsieur Thierry CANUT, Madame Sabine THOMAS de la PINTIERE
15H30 à 18H00	Monsieur Raymond GUEULLE	Madame Maryline BANSSE, Madame Frédérique BARES